



Association loi 1901
Crèche à domicile
Spécialiste de la garde partagée
Prise en charge de l'enfant vulnérable

COURRIER FEVRIER 2019 **À L'ATTENTION DES FAMILLES ET DES INTERVENANTES À DOMICILE**

☞ ETUDE SUR LES GARDES D'ENFANTS A DOMICILE :

Crèche And Do fait partie des 8 structures sélectionnées au niveau national pour une étude concernant l'accueil à domicile et sa professionnalisation. Pour cela, nous aurons la visite de Mme Sabine MENGIN à l'association le lundi 11 et mardi 12 février. Cette personne fait partie du cabinet GESTE mandaté par la **DGES (direction générale de la cohésion sociale)** pour effectuer une étude qui a pour objectif de dresser un état des lieux du secteur de la garde à domicile (profil ; diplôme ; démarche de professionnalisation...).

☞ Modifications salaires nets en janvier :

Suite aux modifications de charges au 1^{er} janvier 2019, il y a donc :

-une légère diminution du salaire net lié à l'augmentation des charges pour les salarié-es qui n'ont pas fait d'heures supplémentaires ;
-une augmentation du salaire net proportionnelle au nombre d'heures supplémentaires effectuées pour les salarié-es concerné-es puisqu'il y a une diminution des charges salariales sur ces heures. Les parents employeurs ne seront pas impactés par cette différence (ce qu'ils versent en plus à leur salarié-e sera déduit du montant des charges).

Si vous êtes au forfait, **ne vous étonnez donc pas que le salaire à verser ne soit plus le même à partir de ce mois-ci...**

L'info de dernière minute : **pour les salariés du particulier employeur, seules les heures supplémentaires permettent de bénéficier de cette augmentation de salaire** (les heures complémentaires ne sont pas prises en compte) ...

Pour ceux qui comptent encore verser une **prime de « fin d'année »**, vous avez bien jusqu'au **31 mars pour le faire** (et non le 31 janvier comme nous en avait informées PAJEMPLOI dans un 1^{er} temps). PAJEMPLOI nous a également dit qu'il ne fallait pas déclarer cette prime, contrairement aux informations légales que nous avons pu récolter sur les sites officiels concernant la législation juridique et fiscale (il y a obligation de faire figurer la prime sur les bulletins de salaire et de les déclarer dans un champ spécifique). Nous espérons que ce sera le cas et que cette somme pourra être prise en compte à la fois pour les droits des salariés et dans l'attestation fiscale pour les employeurs. Nous attendons toujours que PAJEMPLOI nous rappelle pour confirmer ce point ainsi que le taux de réduction des charges sur les heures supplémentaires dont ils n'ont pas connaissance mais que nous avons pu heureusement confirmer par ailleurs...

Nous attendons enfin que leurs paramétrages soient terminés pour vérifier leurs calculs et voir ce qui apparaît au final sur leurs bulletins (le net à payer sur PAJEMPLOI ne tient pas compte pour l'instant de cette réduction des charges sur les heures supplémentaires).

• La modification du versement de l'aide CMG en mars 2019 (rappel) :

Le Complément de libre choix du Mode de Garde (CMG) sera versé directement par le centre national PAJEMPLOI (et non plus par la CAF) à compter de mars 2019.

☞ PROGRAMME DES ATELIERS :

Voici le programme des différents ateliers pour le mois de février :

☞ Les ateliers d'éveil sensoriel pour les Bébés



➤ Mercredi 06 février : 10h00

➤ Jeudi 07 février : 10h00

☞ Les ateliers Découvertes

- Vendredi 1er février: **Les Manipulateurs** : peinture à la Pomme de Terre,
- Jeudi 7 février : **Les Manipulateurs** : Atelier sensori-moteur (Centre social de Jolimont),
- Vendredi 8 février : **Les Grimpeurs** : Manipulation hivernale,
- Jeudi 14 février : **Les Grimpeurs** : Atelier sensori-moteur (Centre social de Jolimont),
- Vendredi 15 février: **Les Manipulateurs** : Manipulation hivernale,
- Jeudi 21 février : **Les Manipulateurs** : Atelier sensori-moteur (Centre social de Jolimont),
- Vendredi 22 février: **Les Grimpeurs** : Manipulation de pâte à sel,
- Jeudi 28 février : **Les Grimpeurs** : Atelier sensori-moteur (Centre social de Jolimont),
- Vendredi 1^{er} mars: **Les Manipulateurs** : Fabrication de lunes.

☞ Les ateliers Thématiques :

▶ Le lundi :

- Lundi 4 février : **Atelier thématique** : Fabrication de chenilles,
- Lundi 11 février : **Eveil corporel** (*l'atelier se fera à la ludothèque Achiary car formation à l'association*),
- Lundi 18 février : **Atelier thématique** : L'arbre à tout ce qu'on veut. *Dans le cadre de cet atelier, nous vous sollicitons pour nous amener des branchages, brindilles ; gros boutons. Merci.*
- Lundi 25 février : **Atelier thématique** : Bac sensoriel nature,
- Lundi 4 mars : **Atelier thématique** : Argile (*l'atelier se fera à la ludothèque Achiary car formation à l'association*).

▶ Le mardi :

- Mardi 5 février : **Atelier thématique** : Fabrication de chenilles,
- Mardi 12 février : **Eveil corporel** (*l'atelier se fera à la ludothèque Achiary car formation à l'association*),
- Mardi 19 février : **Atelier thématique** : L'arbre à tout ce qu'on veut. *Dans le cadre de cet atelier, nous vous sollicitons pour nous amener des branchages, brindilles ; gros boutons. Merci.*
- Mardi 26 février : **Atelier thématique** : Bac sensoriel nature,
- Mardi 5 mars : **Atelier thématique** : Argile (*l'atelier se fera à la ludothèque Achiary car formation à l'association*).

☞ Accueil d'une stagiaire à CRECHE AND DO :

A partir du jeudi 7 février, nous accueillerons Eva ROBERT élève de 2^{ème} année en formation éducateurs de jeunes enfants de l'Institut St-Simon-ARSEAA sur la période du 07 février au 29 mars pour un stage DF4 : « Dynamiques institutionnelles, interinstitutionnelles et partenariales ». Bienvenue à Eva !

☞ LES FORMATIONS :

Rappel :

Crèche and Do doit faire une demande d'habilitation à l'INRS pour pouvoir proposer un module « Sauveteur Secouriste du Travail ». En attendant la réalisation de cette démarche administrative, vous pouvez suivre cette formation ou celle du recyclage STT en mobilisant votre compte CPF. Toutes les personnes intéressées sont invitées à se rapprocher de Sandra.

Recyclage le 12 avril 2019

Formation initiale les 04 et 05 mars 2019.

Si ce n'est pas encore le cas, pensez à ouvrir votre compte CPF : <https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public/>

En mars, auront lieu le **module XI : Les neurosciences et le temps d'adaptation**. Complet!

Nous affinons actuellement le contenu de ce module, Sandra vous le fera parvenir d'ici quelques jours.

Ainsi que le **module III : Le développement psychoaffectif ; La marionnette et les objets sonores**. Il reste encore des places !

Vous pouvez vous inscrire pour la totalité du module ou une partie.

☞ LE BLOG :

Nous vous proposons ce mois-ci, un article sur : « [La plagiocéphalie](#) ».

Bonne lecture.

Bien cordialement,

L'équipe de Crèche and DO